



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **5 octobre 2020**

Délibération n° 2020-0174

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE) - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 18 septembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : mercredi 7 octobre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mmes Burillon, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, Debû, Mme Delaunay, MM. Diop, Doganel, Dossus, Doucet, Mmes Dubot, Dupuy, Ederly, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Gascon, Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Grivel, Groult, Mme Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, MM. Pelaez, Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, MM. Pillon, Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, MM. Seguin, Sellès, Smati, Thevenieau, Uhlrich, Vieira, Vincendet, Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme Cardona), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mmes Burriland (pouvoir à M. Millet), Crédoz (pouvoir à M. Benzeghiba), M. David (pouvoir à M. Pillon), Mme Dehan (pouvoir à M. Badouard), M. Devinaz (pouvoir à M. Longueval), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mme Georgel (pouvoir à Mme Benahmed), M. Gomez (pouvoir à Mme Geoffroy), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Percet (pouvoir à Mme Vessiller), Popoff (pouvoir à M. Artigny), Sechaud (pouvoir à Mme Ederly), Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), Subai (pouvoir à M. Bagnon), M. Vergiat (pouvoir à Mme Coin), Mme Zdorovtsoff (pouvoir à M. Athanaze).

Absents non excusés : Mme Guerin.

Conseil du 5 octobre 2020**Délibération n° 2020-0174**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE) - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 septembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le CDIAE est une instance de pilotage et de consultation en matière d'intervention publique dans le domaine de l'insertion par l'activité économique (IAE).

Institué auprès du représentant de l'Etat dans le département et placé au sein de la Commission départementale de l'emploi et de l'insertion en formation spécialisée de celle-ci, le CDIAE assure à la fois des missions de pilotage et des missions consultatives.

Les attributions du CDIAE sont définies par la loi, notamment dans l'article R 5112-18 du code du travail. Il détermine, notamment, les actions à mener pour promouvoir l'IAE, il élabore un plan d'action pour l'IAE et veille à sa cohérence avec les autres dispositifs concourant à l'insertion, notamment, le programme départemental d'insertion (PDI) ou son équivalent programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) pour la Métropole de Lyon.

Il a un rôle consultatif dans le conventionnement des structures d'IAE et dans la gestion des fonds pour l'insertion.

II - Modalités de représentation

L'article R 5112-17 du code du travail, modifié par le décret n° 2014-524 du 22 mai 2014, définit la composition du CDIAE qui comprend, outre le Préfet :

- le directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,
- le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales,
- le trésorier-payeur général,
- des élus, représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, dont un membre du Conseil général, élu par ce conseil, un membre du Conseil régional, élu par ce Conseil, et des élus, représentants de Communes et d'Etablissements publics de coopération intercommunale du département, sur proposition de l'association départementale des Maires. En cas de pluralité d'associations, ces représentants sont désignés par accord des présidents d'associations des Maires du département ou, à défaut d'accord, par le Préfet,
- un représentant de Pôle Emploi,
- des représentants du secteur de l'IAE,
- des représentants des organisations professionnelles et interprofessionnelles d'employeurs,

- des représentants des organisations syndicales représentatives des salariés, désignés par leurs confédérations respectives.

La Métropole, se substituant au Conseil général et à la Communauté urbaine de Lyon, sur le territoire de l'agglomération, il est proposé au Conseil de procéder à la désignation de son représentant au sein du CDIAE ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

DELIBERE

Désigne madame Séverine HEMAIN en tant que titulaire pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du CDIAE.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 octobre 2020.